

## SÉANCE du 20 Mai 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huit clos à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2021.

PRÉSENTS : CHARRAUX Daniel, CHAGNON-CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette BODY Thomas, CHARBONNIER Nelly, PEYRONNY Christian, ROUDIER Renée.

ABSENTS: LABOURIER Mickaël, GENNISSON Frédéric, excusés.

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme CHAGNON-CORNARDEAU Corinne.

Monsieur le Maire fait part du compte rendu du conseil municipal en date du 16.04.2021, et le propose à approbation : avis favorable à l'unanimité.

### **Plan de numérotation et d'adressage**

Le projet du plan d'adressage de la commune est présenté par le maire au conseil municipal village par village à l'aide de plans. Les dénominations des rues sont affinées, le choix de numérotation des habitations est expliqué, il précise que ce choix peut être métrique ou décimal suivant la longueur de la voie.

La tenue d'une réunion publique est validée.

### **Plan financement travaux Préau**

Le Maire rappelle que le montant des travaux s'élève à 97 920€ HT,

Le plan de financement est le suivant :

FIC (conseil départemental) pour 19 405€,

Conseil régional Auvergne Rhône alpes pour 13 464€

DETR (Etat) : refus .

Caisse locale du Crédit agricole : pas de réponse

Fédération départementale des chasseurs : refus

L'autofinancement à la charge de la Commune se chiffrera alors à 65 109€.

### **Avancement travaux aménagement de la traverse du bourg**

Les travaux d'aménagement de la traverse par l'entreprise SER se passent dans de bonnes conditions et sont bien avancés, le prochain rendez-vous de chantier est prévu le jeudi 27 mai à 14H.

### **Organisation : Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin**

Le Maire indique que les deux scrutins auront lieu dans la salle des fêtes avec 2 bureaux distincts, la présence des conseillers est obligatoire. Les bureaux devront être tenus à minima par 3 personnes, le Président et le secrétaire peuvent être communs aux deux bureaux.

Un tableau de permanence sera établi selon les disponibilités de chacun.

Les panneaux devront être installés avant le 31 mai.

### **Questions diverses :**

Village de Chez Moigner (maison Gayton parcelle 529) : en raison de l'étroitesse de la route, de la vitesse de certains véhicules, les maisons sont parfois « abimées ».

- Solutions : arrêté du Maire avec panneau de limitation de vitesse et/ ou sens interdit.

Voie communale n°204, lieu-dit Les Barres : problème d'évacuation, un devis sera demandé aux entreprise Monteil et Vindrié.

Signalement d'un souci sortie buse RD, l'information sera donnée à M Bichard DDE.